

Conseil municipal du 17 juin 2026 à 19h15

Convocation du 12 juin 2026

Présents : Albert BENON, Bruno BESSAGUET, Léa BESSAGUET, Maryline BOIS, Julie DEPONT, Cyrille FAVRE, Angélique GAC, Fabrice GAC, Hélène MAZIÈRES, Jacqui PIERRON, Vanessa ROLAND.

Excusés : Salomé CHAUVIN donne pouvoir à Julie DEPONT, Erick CADET, Alexandre LABADIE, Alain RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

1. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
2. Affectation des résultats 2025
3. Décision Modificative ajustement du budget (DM)
4. Convention de numérisation des actes d'état-civil
5. Commission intercommunale pour l'accessibilité
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance : Julie DEPONT.

1. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur le Maire nous présente le Compte Financier Unique.

Investissement

➤ Dépenses	Prévues :	214 395,01
	Réalisées :	188 112,92
	Restant à réaliser :	16 400,00
➤ Recettes	Prévues :	214 395,01
	Réalisées :	209 781,16
	Restant à réaliser :	0,00

Fonctionnement

➤ Dépenses	Prévues :	538 410,95
	Réalisées :	471 684,37
	Restant à réaliser :	0,00
➤ Recettes	Prévues :	538 410,95
	Réalisées :	550 352,28
	Restant à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

➤ Investissement :	21 668,24
➤ Fonctionnement :	78 667,91
➤ Résultat global :	100 336,15

Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote, le conseil municipal est donc réuni sous la présidence de Monsieur Albert BENON, conseiller, afin de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Moragne,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, nous expose :

➤ un déficit de fonctionnement de :	8 945.47
➤ un excédent reporté de :	87 613.38

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 78 667.91

➤ un excédent d'investissement de :	21 668.24
➤ un déficit de financement de :	16 400.00

Soit un excédent de financement de : 5 268,24

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

➤ Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	78 667.91
➤ Affectation complémentaire en réserve (1068)	5 268.24
➤ Résultat reporté en fonctionnement (002)	73 245.81
➤ Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	21 668.24

3. Décision Modificative ajustement du budget (DM)

Monsieur le Maire nous présente l'ajustement souhaité au budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
21351 (21) : Bâtiments publics	1 486,00	10222 (10) : FCTVA	1 486,00
	1 486,00		1 486,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	1 000,00	73132 (731) : Taxe sur les pylônes électri	870,00
		74111 (74) : Dotation forfaitaire des commu	-4 411,00
		741121 (74) : DSR des communes	1 300,00
		741127 (74) : DNP des communes	650,00
		742 (74) : Dot. aux élus locaux	850,00
		744 (74) : FCTVA	1 280,00
		773 (77) : Mandats annulés (exercices antér	461,00
	1 000,00		1 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	2 486,00

Le conseil municipal, après avoir échangé, accepte à l'unanimité la Décision Modificative suite à cet ajustement du budget.

4. Convention de numérisation des actes d'état-civil

Monsieur le Maire nous présente la convention qui a pour objet de définir les conditions de numérisation et d'intégration des actes de l'état-civil dans le but d'établir des registres.

La société NUMERIZE sera en charge de ces travaux dans le cadre d'un marché public, dont SOLURIS fait partie, pour une prestation tarifée de 857,20 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer ladite convention. 1 abstention.

5. Commission intercommunale pour l'accessibilité

Dans le cadre de la Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a constitué une commission intercommunale pour l'Accessibilité.

Cette dernière est présidée par le Président de la CARO et est composée de 5 collèges :

- le Collège des élus communautaires et des communes participantes,
- le Collège des associations de personnes handicapées et d'usagers à mobilité réduite,
- le Collège des acteurs économiques,
- le Collège des associations d'usagers,
- le Collège des personnes qualifiées.

Cette commission doit :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal/communautaire,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Monsieur Alain RODRIGUEZ est désigné comme représentant à cette commission.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation et la collaboration de la commune à la commission et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

6. Divers

- Il a été proposé que l'entretien des espaces verts et du cimetière, en l'absence du cantonnier, soient effectués par un prestataire, des devis vont être établis en conséquence.
- Le Relais Petite Enfance (RPE) de Tonnay-Charente organise le 21 juin de 10h à 18h une "Zone de Gratuité" (enfant et puériculture) au complexe municipal de Tonnay-Charente. Il s'agit d'une journée solidaire pour donner et/ou récupérer gratuitement.

Séance levée à 21h18.

Le prochain conseil aura lieu courant du mois de juillet.